Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260504-202604009-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 Avril 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le mardi 28 avril, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10, Votants : 10
Date de la convocation et d'affichage : 20 avril 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, VAN DEN BLIEK Laure, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, CHOTARD Typhaine, GALLIER Claire, MENDES BENTO Lydie, LUBINEAU Amandine.
Absent(e) excusé(e) : PESCHOT Jérôme

Secrétaire de séance : Michel PAVARD
Procurations : Jérôme PESCHOT donne procuration à Christophe HERNIO

2026 – 04– 009 – Questions diverses

- **Suppression de la commission d'appel d'offre – Délibération n° 2026-03-003 du 1er avril 2026**

Suite au courrier de la sous-préfecture en date du 9 avril 2026 concernant la délibération n° 2026-03-003 en date du 1er avril 2026.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de supprimer la commission d'appel d'offre car la commune n'aura pas l'utilité de celle-ci qui concerne tous les marchés de travaux à partir de 5 404 000 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer la commission d'appel d'offre rattachée à la délibération n°2026-03-003 du 1er avril 2026.

Pour copie conforme

Le 29 avril 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN

Le secrétaire,
Michel PAVARD

1, Le Bourg – 22980 SAINT-MAUDEZ – 02.96.27.05.88
mairie.stmaudez@orange.fr